



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

N° ID : 033-213302615-20260205-2026_02_01-DE

S²LO

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Absents : -excusés : 3
Procurations : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026_02_01

Objet : Demande de subvention par le collège pour des voyages

L'an deux mille VINGT SIX, le 4 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. BIBENS Sylvain, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, M. DELAIRE Claude, M. BOUDOT Vincent, Mme CHASSAGNE Annie, Mme SABACA Emmanuelle, Mme PARET Aurélie conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique

Exclus :

Procurations : M. VERBRUGGHE Manuel à M. BIBENS Sylvain, Mme MASIN Claudie à Mme CHASSAGNE Annie, M. ROCHER Dominique à M. MESSAHEL Maurice

Secrétaire de séance : Mme DELFOUR Isabelle

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que le collège Lucie Aubrac organise cette année trois voyages. Monsieur le Principal demande s'il est possible de participer financièrement à ces voyages en octroyant une subvention par enfant de notre commune.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 50 euros par enfant, soit 650 euros pour les 13 élèves.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 50 euros par enfant de notre commune, soit 650 euros au total, pour les voyages organisés par le collège.

A Lussac, le 04/02/2026

Le Maire,

Didier GATINEL

